



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question orale n° 1305

Texte de la question

Dans le département de la Somme, il semblerait que 33 postes soient supprimés dans les écoles maternelles et primaires à la rentrée de septembre 1997. Les prévisions dans les collèges font apparaître 24 suppressions de postes et 87 heures supplémentaires nouvelles. Des collèges classés en zone d'éducation prioritaire se verraient supprimer des postes d'enseignants, comme aux collèges Arthur-Rimbaud d'Etouvie, Guy-Marechal à Amiens, d'Ailly-sur-Somme ainsi qu'à Rue. Dans les lycées, des prévisions tout aussi inacceptables sont annoncées. L'ensemble des heures supplémentaires correspondrait à 4 000 heures pour l'ensemble des lycées, soit l'équivalent de 225 postes qui pourraient être créés. M. Maxime Gremetz demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour garantir les conditions d'un enseignement de qualité à tous les élèves dès la prochaine rentrée scolaire dans la Somme.

Texte de la réponse

M. le président. M. Maxime Gremetz a présenté une question n° 1305

La parole est à M. Maxime Gremetz, pour exposer sa question.

M. Maxime Gremetz. Le ministre n'est pas là pour me répondre, monsieur le président !

M. le président. Vous êtes cependant mieux loti que d'autres car le secrétaire d'État à la recherche le représente et je considère que c'est un membre du Gouvernement compétent.

M. Maxime Gremetz. Loin de moi l'idée de nier sa compétence !

Dans le département de la Somme, on nous a annoncé que trente-trois postes seraient supprimés dans les écoles maternelles et primaires à la rentrée de septembre 1997. Or, à la rentrée dernière, trente-trois postes avaient déjà été supprimés, ce qui se traduit par de nombreuses classes de plus de vingt-cinq élèves et par la non-scolarisation des enfants de deux ans.

Les parents d'élèves et les élus s'opposent à de telles mesures.

Les prévisions dans les collèges font apparaître que vingt-quatre postes et quatre-vingt-sept heures supplémentaires seront supprimés.

Des collèges classés en zone d'éducation prioritaire se verraient supprimer des postes d'enseignant, comme les collèges Arthur-Rimbaud, à Etouvie, Guy-Mareschal, Lucas et Jean-Marc-Laurent, à Amiens, celui d'Ailly-sur-Somme, le collège Jean-Moulin à Albert, les collèges de Bray-sur-Somme, Doullens, Flixecourt, Gamaches, Longueau et Rivery.

Si ces orientations étaient confirmées, ces collèges classés en ZEP auraient des effectifs par classe supérieurs à ceux des autres collèges !

Dans les lycées, des prévisions tout aussi inacceptables sont annoncées. J'ai écrit à M. le ministre de l'éducation nationale pour lui faire part du refus des enseignants et des parents du lycée Edouard-Branly à Amiens, après l'annonce de la suppression de six postes.

Les heures supplémentaires seraient de 4 000 pour l'ensemble des lycées, soit l'équivalent de 225 postes qui pourraient être créés et occupés par des maîtres auxiliaires au chômage.

La Picardie connaît un taux de chômage alarmant et elle souffre de retards scolaires qui la situent à l'avant-dernier rang des départements français.

Le Président de la République l'a reconnu lorsqu'il est venu dans la Somme; il a estimé que la Picardie et la Somme méritaient une enveloppe de rattrapage.

Est-ce en supprimant des postes qu'on traduira la volonté du Président de la République de rattraper les retards scolaires ?

Les parents et les enseignants attendent des mesures concrètes, qui doivent être prises d'urgence pour assurer la réussite scolaire de tous les enfants et pour stopper la violence dans les établissements scolaires, comme le ministre l'a lui-même indiqué.

Les parents et les enseignants estiment qu'il convient d'annuler les projets de suppression de postes dans la Somme et d'augmenter au contraire le recrutement d'enseignants et de personnels ATOS pour répondre à l'urgence de la situation à l'école maternelle, dans le primaire, les collèges et les lycées.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à la recherche.

M. François d'Aubert, secrétaire d'État à la recherche. Monsieur le député, vous vous inquiétez de la situation de l'enseignement dans la Somme. Les éléments de réponse que je vais vous donner devraient vous rassurer. Comme vous le savez, le travail de préparation de la rentrée scolaire n'est pas encore terminé. Il s'effectue, dans votre département, sans difficulté majeure.

Dans le premier degré, on attend 1 374 élèves de moins à la rentrée de 1997. C'est dans ce contexte de forte baisse démographique qu'il a été décidé d'ajuster le nombre de postes dans votre département. Le retrait de trente-trois postes - soit en moyenne un poste en moins pour quarante et un élèves en moins - ne dégrade nullement le taux d'encadrement des élèves, qui sera au contraire amélioré puisqu'il passera de 5,37 postes pour cent élèves en 1994 à 5,51 à la rentrée de 1997.

Les quatre priorités du Gouvernement pour le premier degré seront atteintes à la rentrée de 1997.

Davantage de maîtres en présence des élèves dans les classes.

Vingt-cinq élèves en moyenne dans les écoles maternelles des zones d'éducation prioritaires; je tiens à vous rappeler que nous étions à près de trente en 1993.

Aucune fermeture de la dernière classe d'une commune contre l'avis des élus; le moratoire rural est appliqué strictement pour la quatrième année consécutive et 400 écoles à classe unique ont pu ainsi rester ouvertes en France; je tiens à rappeler que, jusqu'en 1993, on fermait ces écoles; dans votre département, grâce au moratoire, dix-huit écoles sont restées ouvertes.

Les décharges de service des directeurs d'école à six classes seront effectuées partout, et les décharges de service des directeurs d'école à cinq classes commenceront.

En ce qui concerne la rentrée dans les collèges. Il faut rappeler que le Gouvernement a fait un effort exceptionnel puisque, dans un contexte budgétaire rigoureux, le budget de 1997 se traduit, malgré une tendance à la diminution des effectifs, par une reconduction des moyens.

Cette tendance globale traduit des situations démographiques en réalité très contrastées sur l'ensemble du territoire national. Les moyens d'enseignement nécessaires à l'accueil d'importants effectifs supplémentaires encore prévus à la rentrée de 1997 dans certains départements sont financés par redeploiement.

Ainsi, dans le département de la Somme, les effectifs des collèges vont diminuer de 461 élèves à la rentrée de 1997. C'est pourquoi 22 emplois et 87 heures supplémentaires seront retirés. Ce retrait est inférieur au prélèvement qui aurait pu être opéré en proportion stricte de la baisse démographique enregistrée dans ce département qui, en deux années consécutives, a perdu plus de 1 000 élèves. Les conditions d'enseignement dans l'ensemble des collèges ne doivent pas connaître de dégradation à la rentrée prochaine.

La situation des collèges situés en ZEP demeure favorable. Les quelques suppressions de postes qui doivent y intervenir s'expliquent notamment par une baisse d'effectifs enregistrée sur plusieurs années et qui n'avait pas donné lieu précédemment à retrait de postes.

Ainsi, le collège Arthur-Rimbaud a perdu 168 élèves en trois ans, sans perte de moyens en 1995 et 1996; il perdra 25 élèves en 1997. C'est pourquoi deux postes seront retirés à la rentrée de 1997.

Le collège Guy-Mareschal perdra 17 élèves en 1997; il faut noter qu'il a perdu 37 élèves en 1996. Il perdra un demi-poste à la rentrée de 1997.

Le collège d'Ailly-sur-Somme perdra 19 élèves en 1997; il en a perdu 37 en 1996 et perdra 2,5 postes.

Le collège de Rue a perdu 17 élèves en 1996; il perdra un poste.

Ces suppressions de postes s'expliquent également par un ajustement techniquement indispensable qui

s'inscrit notamment dans le cadre de la renovation des colleges; c'est le cas au college d'Etouvie, qui perd 1,5 poste.

Non seulement il n'est en aucune facon porte atteinte au potentiel pedagogique des etablissements situes en zone d'education prioritaire, mais les moyens dont disposent ceux-ci permettront en 1997 de diminuer sensiblement les effectifs par division.

J'en viens a la rentree dans les lycees. S'agissant de la demande de transformation de 4 000 heures supplementaires en 225 emplois, il faut souligner que la politique budgetaire pour le second degre ne meconnait pas la necessite d'alliger le poids des heures supplementaires effectuees par les enseignants. Elle s'est traduite par la transformation, au cours des trois dernieres rentrees scolaires, de 22 370 heures supplementaires-annee en 1 150 emplois. Deja, au niveau de la metropole, le taux moyen d'heures supplementaires-annee par emploi, qui etait de 1,72 en 1993, a ete ramene a 1,65 en 1996.

Cette evolution ne peut toutefois se faire que progressivement. Il faut rappeler que c'est depuis 1993 que le Gouvernement a engage cette politique de transformation d'heures supplementaires en emplois.

M. le president. La parole est a M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Je ferai trois observations.

Comme lors de la derniere rentree, vous avez fait des previsions, mais vous devriez les verifier, car les previsions de diminution du nombre d'eleves avaient ete doublees, ce qui avait permis de supprimer trente-trois postes. J'ai verifie avec l'inspecteur d'academie et avec le recteur et il ne faut pas recommencer cette annee. J'ajoute que la Somme connait des retards considerables dans le domaine scolaire, et le President de la Republique lui-meme l'a releve; ainsi, les enfants sont de moins en moins acceptes en maternelle a l'age de deux ans, alors que c'est pourtant l'age normal.

Pour les colleges, la situation est la meme que l'an dernier. Tous ceux que j'ai cites sont situes en zone d'education prioritaire; ailleurs, il n'y a pas de suppressions de postes, et il y a la quelque chose d'aberrant. En tout cas, tous les elus, quelle que soit leur sensibilite politique, les parents d'eleves et les enseignants ne sont pas disposes a se laisser faire ! Lorsque le President de la Republique est venu a Amiens, il a dit qu'il fallait une enveloppe de rattrapage pour le departement et pour la region. Les previsions qui sont faites sont donc en totale contradiction avec cette volonte.

Je demande par consequent a M. le ministre de revoir cette situation anormale; je serai sinon contraint d'en appeler au President de la Republique.

Données clés

Auteur : [M. Gremetz Maxime](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1305

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 1997, page 472

Réponse publiée le : 5 février 1997, page 719

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 janvier 1997